



Assemblée générale

Distr. générale
14 décembre 2009
Français
Original : anglais

Soixante-quatrième session
Cinquième Commission
Points 132 et 53 a) de l'ordre du jour

Projet de budget-programme
pour l'exercice biennal 2010-2011

Développement durable : mise en œuvre
d'Action 21, du Programme relatif
à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21
et des textes issus du Sommet mondial
pour le développement durable

Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif **à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21** **et des textes issus du Sommet mondial** **pour le développement durable**

Incidences sur le budget-programme du projet
de résolution A/C.2/64/L.59

État présenté par le Secrétaire général conformément
à l'article 153 du Règlement intérieur
de l'Assemblée générale

I. Introduction

1. À sa 42^e séance, le 11 décembre 2009, la Deuxième Commission a adopté le projet de résolution A/C.2/64/L.59 sans le mettre aux voix. La Commission était saisie d'un état des incidences du projet de résolution sur le budget-programme présenté par le Secrétaire général conformément à l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale (A/C.2/64/L.74).

II. Demandes formulées dans le projet de résolution

2. Aux termes du paragraphe 20 et des alinéas a), b), c) et d) du paragraphe 25 du projet de résolution, l'Assemblée générale :



a) Déciderait d'organiser, en 2012, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable au plus haut niveau possible, y compris celui des chefs d'État et de gouvernement ou d'autres représentants et, à cet égard, accepterait avec gratitude l'offre généreuse faite par le Gouvernement brésilien d'accueillir cette conférence;

b) Déciderait en outre ce qui suit :

i) La première réunion du Comité préparatoire aurait lieu en 2010, durerait trois jours et se tiendrait immédiatement après la dix-huitième session et la première réunion de la dix-neuvième session de la Commission du développement durable; elle permettrait d'examiner les thèmes de fond de la Conférence, en application de la résolution, et les questions de procédure non résolues ainsi que d'élire le Bureau du Comité préparatoire;

ii) La deuxième réunion du Comité préparatoire aurait lieu en 2011, durerait deux jours et se tiendrait immédiatement après la réunion préparatoire intergouvernementale de la dix-neuvième session de la Commission, et permettrait d'examiner plus avant les thèmes de fond de la Conférence;

iii) La troisième et dernière réunion du Comité préparatoire aurait lieu en 2012, au Brésil, durerait trois jours et se tiendrait immédiatement avant la Conférence; elle serait l'occasion de réfléchir au document final de la Conférence. La Commission repousserait en conséquence son programme de travail pluriannuel d'un an;

iv) Les réunions régionales de mise en œuvre deviendraient des réunions préparatoires régionales pour la Conférence en 2011.

III. Rapport entre le projet de résolution et le cadre stratégique pour la période 2010-2011 ainsi que le projet de budget-programme pour l'exercice 2010-2011

3. Les activités susmentionnées sont en rapport avec le programme 1, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, et le sous-programme 4, Services d'appui, du programme 24, Services de gestion et d'appui, du cadre stratégique pour la période 2010-2011 (A/63/6/Rev.1). Elles relèvent également du chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, et du chapitre 28D, Bureau des services centraux d'appui, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 (A/64/6 (Sect.2) et A/64/6 (Sect.28D), respectivement).

IV. Activités prévues pour donner suite aux demandes formulées et dépenses supplémentaires pour l'exercice biennal 2010-2011

4. En application du paragraphe 20 et de l'alinéa c) du paragraphe 25 du projet de résolution A/C.2/64/L.59, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable ainsi que la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire, qui

auraient lieu en 2012 au Brésil, figureraient dans le projet de calendrier des conférences et réunions pour l'exercice biennal 2012-2013, dès que les dates et modalités en seraient déterminées. Les dépenses afférentes à la Conférence et à la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013, à condition que les dates et modalités en soient formellement arrêtées et connues avant la date de l'élaboration du projet de budget-programme. Dans le cas contraire, elles seraient examinées conformément aux dispositions de l'article 153 du Règlement intérieur de l'Assemblée générale, une fois les dates et modalités formellement arrêtées.

5. Il convient également de noter que la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire devraient se tenir à New York, siège permanent de l'organe, en application du paragraphe 4 de la résolution 40/243 de l'Assemblée générale. Il y a lieu de rappeler qu'aux termes du paragraphe 5 de la même résolution, les organes de l'Organisation des Nations Unies peuvent tenir des sessions ailleurs qu'à leur siège lorsqu'un gouvernement, en invitant l'un d'entre eux à tenir une session sur son territoire, accepte de prendre à sa charge, après consultation avec le Secrétaire général quant à leur nature et à leur montant probable, les dépenses supplémentaires effectives qui en résultent directement ou indirectement. En conséquence, le Gouvernement brésilien, ayant offert d'accueillir la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire en 2012, est tenu de rembourser à l'Organisation des Nations Unies le montant effectif des dépenses supplémentaires directement ou indirectement liées à la modification du lieu de réunion de la Conférence et de la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire, qui n'auraient pas lieu à New York mais dans une ville du Brésil.

6. S'agissant des alinéas b) et c) du paragraphe 25 du projet de résolution A/C.2/64/L.59, les première et deuxième réunions du Comité préparatoire ne sont pas prévues dans le projet de calendrier des conférences et réunions de l'Organisation des Nations Unies pour l'exercice biennal 2010-2011. En conséquence, aucun crédit n'a été inscrit aux chapitres 2 et 28D du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 concernant les services de conférence et autres services d'appui connexes.

7. Étant donné que les réunions régionales de mise en œuvre deviendraient des réunions préparatoires régionales pour la Conférence en 2011, en application de l'alinéa d) du paragraphe 25 du projet de résolution, on estime que le coût des services à fournir pour les réunions préparatoires régionales serait financé à l'aide des crédits prévus pour les commissions régionales dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011.

8. En application des alinéas a) et b) du paragraphe 25 du projet de résolution A/C.2/64/L.59, des services de conférence et autres services d'appui connexes devraient être fournis afin d'assurer le service des réunions ci-après :

a) Première réunion du Comité préparatoire, du 17 au 19 mai 2010, soit six séances en trois jours avec interprétation simultanée dans les six langues officielles et 52 pages de documentation d'avant session, 60 pages de documentation de session et 64 pages de documentation d'après session, à traduire et publier dans les six langues officielles; et

b) Deuxième réunion du Comité préparatoire, qui aura lieu les 1^{er} et 2 mars 2011, soit huit séances en deux jours avec interprétation simultanée dans les six langues officielles et 52 pages de documentation d'avant session, 60 pages de documentation de session et 64 pages de documentation d'après session à traduire et publier dans les six langues officielles.

9. On estime à 976 500 dollars les dépenses supplémentaires à prévoir dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 au titre des services de conférence et autres services d'appui connexes pour les première et deuxième réunions du Comité préparatoire, ce montant se décomposant comme suit : 948 500 dollars au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, dont 175 700 dollars représentant le coût des services à assurer pour les réunions et 772 800 dollars représentant le coût de la documentation requise, à savoir 230 000 dollars pour la documentation d'avant session, 259 400 dollars pour la documentation de session et 283 400 dollars pour la documentation d'après session, et 28 000 dollars au chapitre 28D, Bureau des services centraux d'appui, au titre des autres services d'appui connexes à fournir. La ventilation de ces dépenses est indiquée au tableau 1.

Tableau 1

Dépenses supplémentaires découlant de l'adoption du projet de résolution A/C.2/64/L.59

(En dollars des États-Unis)

<i>Services à fournir</i>	<i>Première réunion du Comité préparatoire</i>	<i>Deuxième réunion du Comité préparatoire</i>	Dépenses supplémentaires, total
Service des réunions	75 300	100 400	175 700
Documentation d'avant session	115 000	115 000	230 000
Documentation de session	129 700	129 700	259 400
Documentation d'après session	141 700	141 700	283 400
Autres services d'appui connexes	12 000	16 000	28 000
Total	473 700	502 800	976 500

V. Possibilité de financement

10. Le Secrétariat s'est efforcé de déterminer dans quels secteurs des ressources pourraient être réaffectées pour faire face aux dépenses supplémentaires afférentes aux services de conférence et autres services d'appui connexes mentionnés au paragraphe 9. On estime qu'un montant total de 460 400 dollars pourrait être financé de la manière suivante :

a) Le coût des services à fournir pour les réunions (175 700 dollars) et les autres services d'appui connexes (28 000 dollars) pourrait être financé à l'aide des ressources affectées au service de l'Assemblée générale, à condition que celle-ci ne se réunisse pas en même temps;

b) La moitié des dépenses au titre de la documentation d'avant session et d'après session, soit au total 256 700 dollars, pourraient être couvertes à l'aide des

économies qui pourraient être faites en ayant recours aux services contractuels de traduction dans toute la mesure possible au lieu de faire traduire ces documents par les services internes de traduction.

11. On trouvera au tableau 2 ci-après la ventilation du coût net des services de conférence à fournir, soit 516 100 dollars, pour lesquels des crédits supplémentaires devraient être ouverts au budget-programme de l'exercice biennal 2010-2011.

Tableau 2

Dépenses supplémentaires découlant de l'adoption du projet de résolution A/C.2/64/L.59 (montants nets)

(En dollars des États-Unis)

<i>Services à fournir</i>	<i>Première réunion du Comité préparatoire</i>	<i>Deuxième réunion du Comité préparatoire</i>	Dépenses supplémentaires, montant total	<i>Montants pouvant être financés</i>	Total net
Service des réunions	75 300	100 400	175 700	(175 700)	–
Documentation d'avant session	115 000	115 000	230 000	(115 000)	115 000
Documentation de session	129 700	129 700	259 400	–	259 400
Documentation d'après session	141 700	141 700	283 400	(141 700)	141 700
Autres services d'appui connexes	12 000	16 000	28 000	(28 000)	–
Total	473 700	502 800	976 500	(460 400)	516 100

VI. Fonds de réserve

12. Il est rappelé que, selon la procédure arrêtée par l'Assemblée générale dans ses résolutions 41/213 et 42/211, un fonds de réserve est constitué pour chaque exercice biennal aux fins du financement des dépenses non prévues au budget-programme adopté ou proposé et occasionnées par des décisions d'organes délibérants. Au titre de cette procédure, si les dépenses additionnelles proposées dépassent le montant du fonds de réserve, les activités envisagées ne peuvent être exécutées que moyennant le transfert de ressources affectées à des domaines de moindre priorité ou la modification d'activités en cours, faute de quoi les activités nouvelles doivent être reportées à un exercice ultérieur.

13. Il n'est pas possible à ce stade de déterminer si des activités prévues au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011 pourraient être supprimées, reportées, réduites ou réaménagées de manière à financer intégralement les dépenses supplémentaires considérées.

VII. Décision de l'Assemblée générale

14. **L'adoption par l'Assemblée générale du projet de résolution A/C.2/64/L.59 entraînerait des dépenses supplémentaires d'un montant de 516 100 dollars au chapitre 2, Affaires de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social et gestion des conférences, du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011. Ce montant serait à imputer sur le fonds de réserve et il y**

aurait lieu par conséquent d'ouvrir un crédit correspondant pour l'exercice biennal.

15. Les dépenses liées à la tenue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et la troisième et dernière réunion du Comité préparatoire devant avoir lieu au Brésil en 2012 seraient examinées dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2012-2013 et le Gouvernement brésilien prendrait à sa charge le montant effectif des dépenses supplémentaires directement ou indirectement liées à ces réunions, conformément à la résolution 40/243 de l'Assemblée générale.
